



REGLEMENT DE LA RONDE TAHITIENNE 2019

PREAMBULE

La *Ronde Tahitienne* est une épreuve cycliste sur route de type cyclo sportive avec chronométrage individuel qui se déroulera le dimanche 19 mai 2019.

Cette épreuve comporte au choix:

- " La Grande Ronde " : 110 kms
- " La Petite Ronde " : 55 kms
- " La Ronde Loisir " : 15 kms

L'horaire de départ prévisionnel pour les trois circuits est à 08h00 avenue Pouvana'a OOPA, à Papeete.

La Ronde Tahitienne est organisée par le **Vélo Club de Tahiti et des îles** et est inscrite au calendrier des grandes manifestations de la Polynésie Française, au calendrier de la FFC, au calendrier de l'UCI et au Grand Trophée National. Elle se déroule sous l'égide de la Fédération Tahitienne de cyclisme.

Elle bénéficie du label "Green Cycling (ex "Éco Cyclo")"

Article 1 – Détail des parcours

La ligne de "départ/ arrivée" se situe sur l'Avenue Pouvana OOPA. Le départ se fait en direction du rond point du Bounty puis du rond point du Pacifique. Les différents pelotons de chaque Ronde sont constitués avant le départ d'honneur pour la cérémonie d'ouverture de la Ronde Tahitienne puis les pelotons se mettent en position de départ groupé.

• La Ronde Loisir (15 Kms) :

Départ de l'Avenue Pouvana OOPA en direction du rond-point du Pacifique. Prendre à droite l'avenue du Prince Hinoï pour rejoindre le rond-point du RIMAP et continuer en direction de MAHINA. Au rond-point du Radisson (commune d'ARUE), faire demi-tour pour regagner Papeete par le même trajet qu'à l'aller.

L'arrivée est jugée sur l'Avenue Pouvana OOPA.

• La Petite Ronde (55 Kms) :

Départ de l'Avenue Pouvana OOPA en direction du rond-point du Pacifique. Prendre à droite l'avenue du Prince Hinoï pour rejoindre le rond-point du RIMAP et continuer en direction de MAHINA. Poursuivre en direction de TIAREI. Faire demi-tour au PK 25 (commune de TIAREI) pour regagner Papeete par le même trajet qu'à l'aller.

L'arrivée est jugée sur l'Avenue Pouvana OOPA.

• La Grande Ronde (110 Kms) :

Départ de l'Avenue Pouvana OOPA en direction du rond-point du Pacifique. Prendre à droite l'avenue du Prince Hinoï pour rejoindre le rond-point du RIMAP et continuer en direction de MAHINA. Poursuivre en direction de TARAVALO. Faire demi-tour à FARATEA (commune de TAIARAPU-EST) pour regagner PAPEETE par le même trajet qu'à l'aller.

L'arrivée est jugée sur l'Avenue Pouvana OOPA.

Article 2 – Participation

L'épreuve est ouverte aux cyclistes et cyclo sportifs licenciés de la Fédération Tahitienne de Cyclisme et de la Fédération Tahitienne Triathlon, aux non-licenciés et à tous les étrangers appartenant à des fédérations cyclistes ou des organismes de même type.

Les concurrents licenciés dans d'autres fédérations ou non-licenciés devront fournir un certificat médical portant obligatoirement la mention « non contre indication au cyclisme de compétition » et daté de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Les mineurs âgés de moins de 18 ans participant aux différents circuits dans leurs catégories respectives fourniront **obligatoirement**, en plus de leur licence ou certificat médical une autorisation parentale

Il est rappelé que les concurrents participent à cette compétition sous leur propre et exclusive responsabilité et que des contrôles seront effectués afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

ATTENTION

L'utilisation de vélo à assistance électrique n'est pas autorisée sur les différentes épreuves de la Ronde Tahitienne.

Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions se feront par 2 options au choix :

- 1) En ligne sur le site <https://www.fenuamoove.pf/> à partir du 4/03/19 jusqu'au 17/05/19.
- 2) En se rendant directement au garage BAMBOU ou se trouveront des bulletins d'inscription :

Les inscriptions se feront du **15/04/2019 au 17/05/2019** à 16h00 au **garage BAMBOU (MAMAO)**

Les tarifs, en ligne comme inscription au garage BAMBOU seront les suivants :

- tarif unique de **4500 CFP du 04/03/19 au 12/05/19.**
- Du **13/05/19 au 17/05/19, le tarif sera de 5 000 CFP.**

A la condition de dossards restants, le comité d'organisation pourra prolonger les inscriptions le 18/05/19 au tarif de 5 500 CFP.

Pas d'inscriptions le jour même sur place. Tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. **Aucune modification après le 17/05/19**, concernant notamment le choix du parcours, ne pourra être acceptée.

ATTENTION: Les coureurs licenciés en 3ème catégorie à la Fédération Tahitienne de Cyclisme ne peuvent s'inscrire que pour la "Grande Ronde – 110km".

L'année civile d'anniversaire est retenue pour le classement dans une catégorie.

Exemple: né en 2002 = 17 ans / **né en 1959 = catégorie "60 ans et +"**. Les catégories officielles retenues sont:

La Grande Ronde : 110 kms

Hommes : 17-29 ans Espoirs 30-39 ans Seniors 40-49 ans Vétérans 50-59 ans Super V 60 et + Anciens Tandem
Femmes : 17-29 ans Espoirs 30-39 ans Seniors 40-49 ans Vétérans 50-59 ans Super V 60 et + Anciens Tandem

La Petite Ronde : 55 kms

Hommes : 15-29 ans Espoirs 30-39 ans Seniors 40-49 ans Vétérans 50-59 ans Super V 60 et + Anciens Tandem
Femmes : 15-29 ans Espoirs 30-39 ans Seniors 40-49 ans Vétérans 50-59 ans Super V 60 et + Anciens Tandem

La Ronde Loisir : 15 kms

Hommes à partir de **13 ans** Femmes à partir de 13 ans Tandem

*** Tandem, une seule catégorie proposée hommes, femmes, mixtes**

Article 4 – Retrait des “Bracelets d'identification /chronométrage et maillots”

Le chronométrage se fait par puces électroniques.

- Les bracelets d'identification ou les plaques de selles (selon le modèle retenu), contenant les “puces électroniques” ainsi que les maillots seront à retirer auprès de la permanence qui se tiendra le samedi **18 mai 2019 de 09h00 à 17h00 à la mairie de PAPEETE**. Ces bracelets seront placés selon la méthode indiquée. Le non-respect de cette règle entraînera le risque de ne pas pouvoir être classé.

- Des autocollants d'identification seront également fournis. Leur port est obligatoire pendant toute la durée de la course.

- L'émargement le jour de l'épreuve est obligatoire, en tenue complète et avec présentation du vélo. Les critères de contrôle sont :

- * État général du vélo et plus particulièrement des accessoires de sécurité (freins, état des pneus)
- * Absence de prolongateurs
- * Casque rigide homologué et bien fixé sur la tête
- * Port du maillot "souvenir"
- * Fixation d'éventuels appareils (caméra, appareil photo) dans les règles

Un signe distinctif attestant du contrôle sera apposé ...

La chambre de contrôle et d'émargement sera ouverte à partir de 06h00 le dimanche 19 mai et sera définitivement close 30 minutes avant le départ soit à 07h30. Tout participant n'ayant pas émargé ou ne présentant pas le signe distinctif prévu sera mis hors course.

L'affectation des N° de dossards des concurrents est à la discrétion du comité organisateur. Il est ferme et définitif.

Prestations offertes dans le prix d'inscription:

- * Un maillot souvenir cycliste **qu'il est impératif de porter le jour de l'épreuve sous peine de se voir refuser le départ.**
- * Divers articles promotionnels.
- * Une salade de fruits à l'arrivée.
- * Une boisson à l'arrivée.
- * Une médaille « OR » « ARGENT » ou « BRONZE » en fonction du classement.
- * Participation au tirage au sort de lots offerts par nos partenaires.

Article 5 – Sécurité

1 – Sécurité course : L'épreuve bénéficiera d'une sécurité course avec un véhicule ouvreuse, des motards de la Gendarmerie nationale, des commissaires de course ainsi que d'un véhicule « Fin de course ». Ce dernier roulera à 20 km/h, tenant lieu de vitesse d'élimination. Tout participant se faisant doubler par ce véhicule sera déclaré hors course.

2 – **Sécurité sanitaire** : L'épreuve bénéficiera de la présence de véhicules de la Fédération tahitienne de secourisme ou de protection civile, ainsi que la présence d'un médecin urgentiste et d'un infirmier.

3 – **Sécurité individuelle** : Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour tous les concurrents et tout au long de l'épreuve. L'usage de prolongateurs de cintre est interdit. L'usage de frein à rétro pédalage est interdit. L'usage d'un seul frein est interdit.

- L'usage de téléphone, de caméra ou de tout autre appareil de communication et/ou de prise de vue tenu « en main » est interdit. Les appareils fixés solidement au vélo ou au casque sont autorisés. L'attention des utilisateurs est cependant attirée sur le fait que leur manipulation et/ou réglage peut induire une perte d'attention et donc un danger.

- Le port de casque ou écouteurs audios de quelque forme que ce soit est interdit.

Le comité de course peut exclure "sur le champ" tout concurrent jugé dangereux pour la sécurité des autres participants.

Les vélos « non conventionnels » sont soumis à l'acceptation du comité de course qui sera seul juge et dont la décision sera sans appel. **L'utilisation de vélo à assistance électrique n'est pas autorisée sur les différentes épreuves de la Ronde Tahitienne.**

Cette épreuve ne bénéficiant pas de la priorité de passage, chaque concurrent s'engage à respecter le code de la route et aussi à toute injonction des personnels de police et commissaires. Les véhicules suiveurs non officiels, de quelque sorte que ce soit, sont interdits. Si des véhicules suiveurs étaient constatés sur le parcours par les commissaires, les participants suivis seraient mis hors course.

4 – **Responsabilité** : En cas d'infraction, d'incident ou d'accident, la responsabilité individuelle du participant fautif sera engagée.

Article 6 – Label Green Cycling

La **Ronde Tahitienne** est labellisée **Green Cycling** et est inscrite au calendrier national de ce label. À ce titre une charte stricte doit être respectée par tous les participants. Cette charte est insérée dans chaque kit de participation. Chaque concurrent s'engage de fait, par son inscription, à en suivre les prescriptions.

Une patrouille d'ECO-Patrouilleurs composée de cyclistes en tenue visible et reconnaissable, tous préalablement formés aux gestes Green Cycling imposés par la charte roulera sur chaque circuit. Ces patrouilleurs pourront le cas échéant sanctionner des participants qui ne respecteraient pas la charte et/ou les consignes de sécurité. Ces sanctions pourront aller jusqu'à la mise hors course du participant sur décision du comité de course, qui sera sans appel.

Article 7 - Assurances

1 - **Responsabilité civile** : Conformément aux textes de loi et à la réglementation FFC, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile. Celle-ci intervient dans tous les cas entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée et seulement sur les itinéraires définis et entre ces deux repères.

2 - **Assurance Dommages corporels**: Chaque participant à la **Ronde Tahitienne**, licencié d'une **Fédération sportive Polynésienne** bénéficie de par sa licence de l'assurance individuelle accident mise en place par le C.O.P.F.retrait

3 - **Assurance Dommages matériels**: L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants. Le contrat d'assurance de l'organisateur ne couvre pas les dommages que pourrait subir le cycle et/ou l'équipement de chaque participant en cas de chute ou de vol.

4 – **Information**: La souscription d'une assurance complémentaire pour les non-licenciés est fortement conseillée et chaque participant, en signant son engagement sur l'une des épreuves de la **Ronde Tahitienne** déclare en faire son affaire personnelle.

Article 8 – Support médiatique

Les participants autorisent les organisateurs à effectuer des captations vidéo/photo de la **Ronde Tahitienne2019** pendant toute la durée de l'événement, notamment, le survol individuel ou collectif par des "drones" ou hélicoptères pilotés en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Ils acceptent que leurs photos et adresses mails soit utilisés au titre unique de la promotion de l'événement.

Tout participant à la **Ronde Tahitienne** autorise expressément l'organisateur à utiliser sans contre partie, sous quelque forme et support que ce soit, son nom, son image et sa prestation sportive dans le cadre exclusif de sa promotion et ses résultats.

Article 9 – Litiges

En cas de litige, le comité d'organisation dispose d'une commission d'appel composée de 3 membres dont obligatoirement le président du VCT et 2 membres du comité d'organisation. Après étude des demandes formulées, elle rendra les décisions qui seront exécutoires dans l'instant et sans appel.

Article 10 – Acceptation

L'inscription à la **Ronde Tahitienne** sur les 3 circuits vaut acceptation sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

Le Comité Organisateur